

## demande de transmission de documents. Destruction des messageries des agents quittant le ministère de l'intérieur.

---

De sebastian.nowenstein@protonmail.com <sebastian.nowenstein@protonmail.com>

À bdl.cada<bdl.cada@culture.gouv.fr>

Date vendredi 25 février 2022 à 11:26

---

Monsieur le ministre de la culture  
Secrétariat général  
Service des affaires juridiques et internationales  
Sous-direction des affaires juridiques  
A l'attention de Monsieur Hugues GHENASSIA-DE FERRAN  
182 rue Saint-Honoré  
75033 PARIS CEDEX 01

A Lille, le 25 février 2022.

Monsieur le sous-directeur,

Je lis dans l'[Avis 20214989 de la CADA](#) que le ministère de l'Intérieur détruit l'intégralité du contenu des messageries professionnelles des agents à l'occasion du départ de ces derniers :

*En réponse à une demande d'information complémentaire, il lui a par ailleurs été précisé qu'à l'occasion du départ d'un agent, quel qu'en soit le motif, sa messagerie professionnelle est supprimée, tout comme l'intégralité de son contenu.*

Je souhaiterais, en vertu de la loi de 78 sur la transparence, avoir communication de tout document, accord, circulaire ou instruction qui organise cette pratique. Je vous adresse cette demande car je présume que cette destruction se fait avec l'accord du *Service interministériel des Archives de France*, qui relève de votre ministère.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures,

S. Nowenstein, professeur agrégé.

Sebastián Nowenstein

<http://sebastiannowenstein.org/>

Sent with [ProtonMail](#) Secure Email.